

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 23 juin 2016, Maison de Paroisse, 19h30

Monsieur Patrick DE SEPIBUS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 2^{ème} et dernière séance du Conseil communal de la législature 2011 – 2016.

Il annonce le potentiel retard de Madame et Monsieur Violeta ARSIC STANOJEVIC et Eric BARROUD, puis ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs, Eric BARROUD (2^{ème} appel), Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Dejan DOLENAC, Patrick DE SEPIBUS, Maurice FELLI, Luc FESSELET (2^{ème} appel), Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, André HEFTI, Blaise HEFTI, Sébastien LIETTA, Julia LÖFSTEDT, Eliane LOMBARDI, Jacques MANIGLEY, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, John MORIER, Vincent MOTTIER, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Michel TAUXE, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, René VAUDROZ, David VON FELTEN et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Jean-Claude BONELLI, Davide D'AMBROSIO, Eve KNECHT, Silvano MELI, Serge MOREL, Jean-Robert NEVEU et Philippe TISSOT-DAGUETTE.

Absent : -

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose de traiter le point 14, remise du label « Leysin Cité de l'énergie après la clôture de l'Assemblée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et l'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de six habitants de notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Nadine BORLOZ

Hans-Dieter ZWESCHPER

Rosine KUNZ

Francis VACCA

Madeleine MUSY

François TAUXE

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à deux nouveau-nés. Il s'agit de :

Luis AMARAL DA SILVA

Juliette BULLAT

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 5 juin 2016, par votations, sur 5 objets fédéraux et les résultats pour Leysin ont été les suivants :

	Initiative populaire du 30 mai 2013 « en faveur du service public »	Initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »	Initiative populaire du 10 mars 2014 "Pour un financement équitable des transports »	Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)	Modifications du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)
Electeurs inscrits	1'337	1'337	1'337	1'337	1'337
Blancs	20	2	14	29	10
Nuls	0	0	0	0	0
Valables	609	629	616	598	619
Bulletins rentrés	629 (47,05 %)	631 (47,20 %)	630 (47,12 %)	627 (46,90 %)	629 (47,05 %)
OUI	181 (29,72%)	167 (26,55 %)	133 (21,59 %)	509 (85,12 %)	468 (75,61 %)
NON	428 (70,28%)	462 (73,45 %)	483 (78,41 %)	89 (14,88 %)	151 (24,39 %)

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil, Monsieur le Président s'est rendu à plusieurs représentations.

- le 2 juin à l'Assemblée Générale de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses,
- le 3 juin à la cérémonie de remise des diplômes « Senior Class Graduation » de Leysin American School à l'église du Feydey,
- le 17 juin à l'inauguration de l'exposition itinérante InAlpe.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS NO 03/2016 : RÉFECTION DE LA COUVERTURE DU BÂTIMENT COMMUNAL ARC-EN-CIEL ET POSE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Eric PELLAUD, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité des personnes présentes les conclusions du préavis.

Monsieur Maurice FELLI, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité des personnes présentes les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'accorder à la Municipalité un crédit CHF 270'000.-- afin de procéder à la réfection de la couverture du bâtiment communal Arc-en-Ciel et pose d'une installation photovoltaïque,
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
- d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au plus.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS NO 04/2016 : INDEMNISATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2016 - 2021

Monsieur Maurice FELLI, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose d'accepter à l'unanimité des personnes présentes les conclusions du préavis.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Vincent MOTTIER ne souhaite pas revenir sur la rémunération du Syndic, des membres de la Municipalité et de la Secrétaire, qu'il considère comme des salariés, mais relève l'accroissement significatif des indemnités des membres du Conseil. En ces temps difficiles avec l'inflation négative et une pression sur les rentrées fiscales et sur les entreprises, il se demande si une augmentation de 400 % des jetons de présence au Conseil est réaliste et justifiée. Nous pourrions envisager de répartir cette augmentation sur plusieurs exercices.

La participation à un Conseil communal est basé sur la conviction politique, soit à titre gratuit ou presque et par intérêt pour la Communauté. Pourquoi passer de fr. 15.-- à

fr. 60.-- pour les membres du bureau électoral alors que la plupart du temps le dépouillement dure moins de 2 heures et les scrutateurs sont principalement de nouveaux bourgeois ou de jeunes citoyens. Le but est éducatif et non financier. Assurément, si l'on compare ces chiffres avec le budget de fonctionnement, il s'agit de petits montants. Cependant, nous allons voter pour une augmentation du budget d'un peu plus de fr. 60'000.--. Ce qui signifie qu'en rapport avec le point d'impôt qui se chiffre à fr. 92'000.--, nous allons accroître nos charges de plus d'un demi point. En conclusion, il souhaite que chacun ne regarde pas qu'à ses intérêts mais ait une vision plus large et se rappelle du fondement de son engagement politique en proposant de refuser ce préavis dans sa version actuelle. Nous ne faisons pas de la politique pour toucher des jetons.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT rappelle que les communes sont tenues de présenter une fois par législature un préavis sur l'indemnisation de la Municipalité et du Conseil communal et que cela n'a pas été fait depuis 2003. La Municipalité s'est chargée d'établir une proposition en ce qui concerne son propre traitement et le Bureau du Conseil respectivement pour le sien. Il s'agit simplement d'une adaptation en regard des engagements que cela implique qui est totalement réaliste en comparaison des indemnisations pratiquées dans les communes voisines. Lorsque l'on énonce 400% d'augmentation, cela paraît certes excessif mais cette proportion exprimée en francs paraît très relative. Nous sommes tous au service de la collectivité mais il est utopique de s'imaginer que des personnes vont s'investir pour rien. Il faut donc adapter ces traitements en fonction de la situation économique actuelle. Il enjoint le Conseil à accepter ce préavis tel qu'il est présenté.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- d'avaliser le traitement annuel du Syndic à Fr. 30'000.--, celui des membres de la Municipalité à fr. 26'000.-- ainsi que les montants des frais et débours inhérents à la fonction,
- de fixer à fr. 63.-- par heure la rétribution des prestations fournies en plus du forfait mensuel de 38 heures,
- d'approuver le tableau des indemnités des membres du Conseil Communal,
- d'accepter l'entrée en vigueur de ces nouvelles rémunérations au 1^{er} juillet 2016,
- d'exiger le versement à la caisse communale, des rémunérations provenant des représentations des membres de la Municipalité dans des collectivités tierces,
- d'autoriser la Municipalité à porter ces montants aux budgets des années futures.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2015

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2015

Monsieur Maurice FELLI, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'adopter les comptes 2015.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH, Rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport qui propose de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Monsieur André HEFTI constate que les rentrées concernant l'impôt à la source se chiffrent à fr. 923'000.-- contre fr. 526'000.-- lors de l'exercice précédent. Il fait remarquer que le site de l'Etat de Vaud actuellement utilisé pour le prélèvement de l'impôt à la source est catastrophique. Il cite en exemple le cas d'un employé saisonnier soumis à cet impôt, cessant son activité début avril et pour lequel il ne reçoit une rectification de décompte du Canton que deux mois plus tard. Cela signifie que l'employeur se voit obligé de régler cette somme sans espoir de la récupérer auprès de l'employé saisonnier, puisque comme son statut l'indique, il a déjà quitté Leysin.

Il souhaite que la Municipalité fasse part de cette problématique à l'administration cantonale des impôts afin que ce site fonctionne à satisfaction. Il signale également que le système de taxation de l'impôt à la source change régulièrement, ce qui pèse sur les entreprises qui doivent engager du personnel saisonnier.

Par ailleurs, la problématique du règlement de la taxe de séjour qui dure depuis plusieurs législatures et ne concerne pas que Leysin American School, n'est toujours pas réglée. Certaines communes du Valais ont instauré une taxe touristique car la taxe de séjour telle qu'elle est appliquée aujourd'hui est injuste par rapport au revenu touristique d'une communauté comme la nôtre. Il souhaite que lors de la prochaine révision du règlement, cette suggestion soit prise en considération.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, confirme qu'il est impossible de budgéter les montants concernant l'impôt à la source. La passerelle proposée par le Canton est sensée nous simplifier la tâche mais toute introduction de nouveau logiciel présente des défauts de jeunesse et nécessite quelques corrections et améliorations. Nous ne manquerons pas de transmettre ces remarques au Canton.

En ce qui concerne la taxe de séjour, c'est en réalité la Municipalité qui a souhaité refaire un règlement et non pas les prestataires leysenouds, qui craignent une augmentation des taxes. Nous ne devons pas prendre exemple sur le Valais qui charge à outrance ses résidences secondaires. Si nous voulons que ces derniers continuent à fréquenter leur bien, il faut éviter de les imposer davantage et au contraire les encourager à venir afin qu'ils consomment chez nous. Il serait évidemment intéressant d'instaurer une taxe touristique notamment en ce qui concerne la Coop ou d'autres entreprises similaires, mais il faut être attentif à affecter correctement les taux d'imposition au tourisme. Une taxe touristique pourrait être envisagée uniquement si elle est mise en place au niveau du district, sans quoi le risque de créer une inégalité de traitement en taxant les entreprises de Leysin et non celles de l'extérieur, pourrait engendrer une augmentation des prix de consommation.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. NOMINATION(S)

Aucune.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Richard CALDERINI :

DECHETS MENAGERS

Suite à une augmentation significative de sacs noirs dans les Moloks, la Municipalité a décidé d'intensifier ses contrôles et de dénoncer toutes les personnes qui seront prises en faute. Il rappelle que le montant de la première amende est de fr. 500.--.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

COLLEGE LE SUCHET

Les délais de construction sont respectés et nous pourrons déjà accueillir les enfants à la rentrée scolaire 2016 en raison du travail extraordinaire effectué par les diverses entreprises. Les coûts ont été à ce jour totalement maîtrisés et nous ne devrions plus avoir de surprises. Dès lors, le montant du préavis de 14'460'000.-- que vous avez accepté en son temps est totalement respecté.

Son inauguration aura lieu le 30 septembre prochain en présence de Madame Anne-Catherine LYON, Conseillère d'Etat et non pas le 7 octobre comme prévue initialement. Cette modification est intervenue du fait que la Commune de Château-d'Oex avait planifié l'inauguration de son propre collège à la même date et que Madame la Conseillère d'Etat ne pouvait être présente.

Le poste de concierge a été mis au concours, sachant que les taux d'occupation de Monsieur et Madame GIL ne sont pas suffisants et que Monsieur GIL continuera à s'occuper des transports des enfants. 58 dossiers ont été déposés, dont 12 de Leysin. Parmi ces derniers, 5 personnes correspondaient au profil demandé. Ils ont été reçus par la commission d'audition représentée par Messieurs Richard CALDERINI, Municipal, Pierre-Henri CHESAUX, Chef du service des travaux et des eaux et lui-même. Contrairement à ce qu'il se fait aujourd'hui, la conciergerie du Collège sera intégrée au service des travaux et des eaux et placée sous la responsabilité de Monsieur Pierre-Henri CHESAUX.

Deux candidatures ont été retenues après la première audition. Lors du deuxième entretien, un travail de mise en conditions leur a été demandé, à savoir la gestion de la maintenance et des nettoyages de l'établissement ainsi que l'organisation de l'emploi du temps des collaborateurs.

Par ailleurs, durant l'année 2017, la Municipalité souhaite créer un service des bâtiments sous un seul dicastère et en confier la gestion au nouveau concierge.

Ces deux personnes ont donc également présenté un dossier concernant l'organisation de ce service et l'emploi du temps de l'ensemble des concierges.

Au final, le choix s'est porté sur Monsieur Thomas GRÜTER, dont l'expérience en tant que responsable durant 12 ans de la maintenance, sécurité et gestion du personnel des bâtiments de la Fondation Claire Magnin est indéniablement un avantage.

Monsieur GRÜTER débutera son activité le 11 juillet prochain et aura la charge de veiller au bon fonctionnement d'un bâtiment qui a coûté plus de 14 millions à la collectivité.

MAISON DU SPORT VAUDOIS

Son inauguration est prévue le 1^{er} juillet prochain en présence de Monsieur Philippe LEUBA, Conseiller d'Etat.

FIN DE LEGISLATURE

Il souligne que ce Conseil communal a démontré une grande maturité durant ces 5 années. Vous nous avez soutenus en travaillant sur les projets et les concepts plutôt que de faire de la confrontation politique. L'engagement dont vous avez fait preuve sur tous les dossiers et dans toutes les commissions montre votre respect à l'égard de la Municipalité, ce qui n'est pas le cas dans toutes les Communes. Nous avons beaucoup apprécié cet échange positif.

Il constate que sur les 50 personnes actives actuellement, 19 Conseillers et 3 Municipaux quittent leur fonction, soit près de 50% de l'effectif. Les dossiers que nous auront à traiter à l'avenir seront toujours aussi complexes et nous devons rester forts et structurés pour y parvenir. Il remercie chacune et chacun et tout particulièrement les anciens qui par leur expérience, ont su nous apporter la motivation. La porte sera toujours ouverte pour les accueillir en cas de nécessité.

Madame Marie José JULMI donne lecture de son discours :

Le moment de prendre congé est arrivé.

Des hommes et des femmes se retrouvent ensemble, pour administrer la collectivité publique au sein de la Municipalité. Le fait d'être membre de l'Exécutif implique une grande disponibilité. Se réunir chaque lundi demande des valeurs humaines, le respect de son voisin autour de la table, la responsabilité dans les propositions de décisions, la loyauté dans les propos argumentés, l'engagement constant à traiter les informations de tout genre.

Veiller quotidiennement à l'intérêt général, élaborer des projets, confronter sa vision à celle des collègues, rencontrer nos citoyens, assumer parfois des décisions difficiles, mais aussi et surtout œuvrer pour le bien de Leysin, tels sont quelques principes qui dictent l'action politique.

Cette fonction m'a permis de rencontrer des personnes intéressantes et m'a beaucoup appris. Tout au long de ces 10 ans, j'ai eu du plaisir à côtoyer mes collègues et c'est avec émotion que je les remercie aujourd'hui.

*Certains restent, certains s'en vont, d'autres arrivent, telle est la démocratie !
Merci à vous tous pour votre collaboration.*

10. INTERPELLATIONS

Aucune.

11. POSTULATS

Aucun.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune.

Monsieur le Président tient également à remercier tous les Conseillers ainsi que le bureau pour leur collaboration et leur engagement. Il souhaite le meilleur à tous les retraités politiques dans leur vie professionnelle et privée et à ceux qui continuent, une législature productive et de même nature que celle que nous avons vécue. Vous avez effectivement su mettre la politique de côté pour faire avancer les projets. Il remercie également Madame Corinne DELACRETAZ, Secrétaire, Madame Ariane CART, Huissière et particulièrement Monsieur Jean-Jacques BONVIN pour son aide précieuse au bureau de vote lors des dernières élections communales.

Installé depuis quelques années à Leysin, il a tout d'abord œuvré comme directeur de SHMS, puis a estimé qu'il pouvait amener plus pour la communauté et s'est mis à son compte comme consultant et formateur. Durant cette même période, Monsieur Denis RIME l'a approché pour rejoindre les politiques de Leysin. Ce fut un plaisir d'y mettre son énergie et surtout de vivre avec vous tous, cet esprit de collaboration et d'entente, même si politiquement nous avons tous des idées différentes, mais au moins une en commun, celle de faire avancer Leysin. Il a retrouvé ce sens de l'accueil et de la pensée dans chaque Conseil, en tant que Conseiller tout d'abord puis également en tant que Président. Nous avons tous des points de vue différents mais il existe le respect de ces points de vue entre chaque personne et il vous invite à continuer dans ce sens. Aujourd'hui, avec la remise du label Cité de l'énergie, nous montrons également que nous pouvons construire l'avenir en respectant un peu plus notre planète et il souhaite que la Municipalité et le Conseil poursuivent dans cette direction. Bonne continuation à tous et au plaisir de vous revoir à d'autres occasions.

Il rappelle que l'installation des Autorités communales pour la législature 2016 – 2021 se déroulera le vendredi 24 juin à 18h00 à la Salle du Nord.

La parole n'étant plus demandée, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.

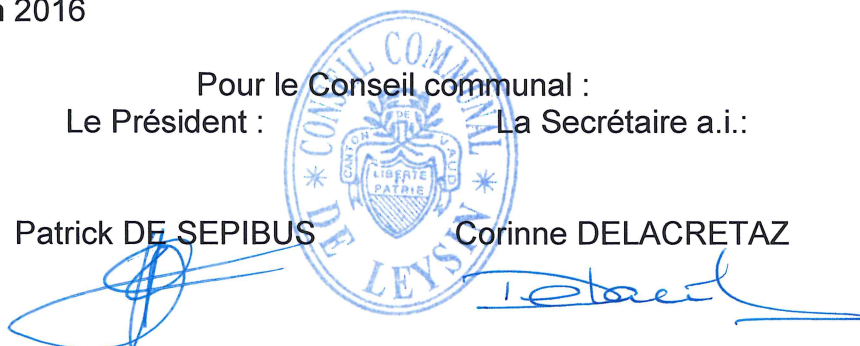
Il vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence, clôt cette assemblée, lève la séance à 20h45 et passe la parole à Madame Martine RUCHET et Monsieur Jean-Marc UDRIOT pour la remise du label Cité de l'énergie.

Leysin, le 23 juin 2016

Pour le Conseil communal :
Le Président : La Secrétaire a.i.:

Patrick DE SEPIBUS

Corinne DELACRETAZ



LEYSIN CITE DE L'ENERGIE – REMISE DU LABEL

Madame Nicole ZIMMERMANN, Cheffe de la Section Bâtiments de l'Office fédéral de l'énergie donne lecture de son discours :

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Je représente l'Office fédéral de l'énergie et je suis venue depuis Berne, ce soir, pour vous remettre ce label et vous dire quelques mots sur la stratégie énergétique 2050.

Cette stratégie a été élaborée et développée après l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima. Elle est actuellement auprès du Parlement fédéral, qui devrait l'accepter cet automne.

Une stratégie énergétique pour quoi faire :

- *Parce que nous ne pouvons pas et ne voulons pas construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse*
- *Parce que nous ne voulons pas simplement consommer et importer toute l'énergie dont nous avons besoin, de l'énergie de provenance nucléaire ou de centrales à charbon*
- *Parce que nous voulons développer et favoriser les énergies renouvelables*
- *Parce que vous voulons et devons avoir un réseau de transport de l'énergie performant (lignes électriques)*
- *Parce que nous devons inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments...et il y a un programme de subventions pour les motiver (www.leprogrammebatiments.ch)*
- *Parce que nous voulons aussi, via des mesures volontaires, convaincre la population et les entreprises de consommer moins, de consommer mieux, avec des appareils plus efficaces par exemple, sans revenir évidemment à l'âge de la pierre.*

La conseillère fédérale Doris Leuthard nous enjoint à donner l'exemple :

- *Au niveau de la Confédération*
Nous avons un programme d'exemplarité énergétique pour les offices fédéraux et les ex-Régies fédérales (La Poste, les CFF, Swisscom...)
- *Au niveau des cantons*
Les services de l'énergie de chaque canton ont développé des programmes d'incitation et de subventions
- *Au niveau des communes*
L'exemplarité au niveau des communes, c'est le programme SuisseEnergie pour les communes, qui conduit au label Cité de l'énergie

Vous êtes plus de 400 communes, en Suisse, à avoir obtenu ce label.

Je vous félicite pour votre engagement, au niveau de la Municipalité d'abord. Sans des politiciens convaincus et qui s'engagent, une commune ne peut pas devenir Cité de l'énergie. Au niveau ensuite de l'administration et du personnel communal, chargé de remplir les conditions d'obtention du label.

Sincères félicitations à toutes et tous pour l'obtention de ce label Cité de l'énergie.

Monsieur Gervais OREILLER de l'Association Cité de l'énergie, donne lecture de son discours :

*Madame la représentante de l'OFEN,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom de l'Association Cité de l'énergie, j'ai l'honneur et le plaisir de vous transmettre ici les félicitations pour le travail que la Commune a réalisé en vue d'obtenir le Label Cité de l'énergie.

Vous faites partie du club des 400 communes suisses labellisées, sur les quelques 2300 que compte le pays, ce qui représente près des trois cinquièmes de la population suisse. Vous êtes aussi une des 24 communes labellisées du canton de Vaud. Vous apportez ainsi votre pierre au nouvel édifice que l'espèce humaine doit bâtir pour ne pas disparaître dans les conflits que les besoins en énergie ou les catastrophes climatiques vont inévitablement générer.

D'autres intervenants ont mentionné ce que la Commune a fait et envisage de faire dans le cadre de cette démarche et parlé aussi des défis qui nous attendent dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

J'aimerais simplement rappeler ce qu'est le Label Cité de l'énergie proposé à toutes les communes de Suisse, sans vous inonder de chiffres.

Ce label repose sur un catalogue énonçant toute une série d'actions liées à la gestion du territoire communal, aux bâtiments de la collectivité publique, à l'approvisionnement en énergie, à la mobilité, à l'organisation interne de la commune et à la communication.

Sur cette base, il s'agit tout d'abord d'examiner quel est le potentiel d'actions d'une commune. Si elle peut gérer l'ensemble des actions proposées, son potentiel d'action est de 500 points, alors qu'il sera nettement inférieur pour une petite commune. Pour prétendre au label, il faut que les actions réalisées ou prévues dans la Commune représentent au moins la moitié du potentiel fixé, ou les $\frac{3}{4}$ pour un label or.

Cette manière de faire permet aux communes grandes ou petites, sans discrimination, de comparer leurs résultats.

La Commune de Leysin obtient 244 points sur un potentiel de 446 points, soit un résultat de 55%.

Ainsi, vous prenez à bras le corps ce qui vous incombe pour viser l'exemplarité dans la gestion du ménage communal et servir d'exemple pour vos habitants. Je pense particulièrement ici aux objectifs que vous vous fixez dans le cadre du plan d'actions Energie-Climat 2016-2019.

Au nom de l'Association Cité de l'énergie, qui vous accompagne et vous appuie dans votre démarche, je vous souhaite beaucoup de succès sur le chemin que vous avez choisi et vous adresse aussi mes félicitations pour la mise sur pied de la manifestation de ce jour.

Merci également au service de l'énergie du canton de Vaud et à l'Office fédéral de l'énergie pour leur précieuse participation.

Bonne route !